



# VAR EST FIN DES NÉGOCIATIONS

La **CFE-CGC** tient à souligner la qualité des échanges avec la direction et les autres organisations syndicales durant les négociations de cet accord. Si une partie des solutions et mesures mises en avant par la **CFE-CGC** ont été retenues, elle exprime des regrets en particulier sur :

- Des dispositifs souvent limités dans le temps (2 ans)
- Une prise en compte insuffisante des situations des personnels, notamment l'impact pour ceux installés de longue date à proximité de leur site actuel, souvent avec une vie familiale établie et des contraintes résidentielles fortes
- Des conditions d'éligibilité à certaines mesures très restrictives
- Le peu d'effort pour favoriser et encourager le covoiturage
- Une approche globale marquée par une logique d'optimisation financière au détriment d'une réponse pleinement adaptée aux contraintes réelles des personnels
- Des efforts insuffisants concernant les mesures à destination des conjoints

**Dans l'attente du texte définitif et d'éventuelles prises en compte de mesures précitées, la CFE-CGC réserve sa signature mais tient à saluer l'acceptation de certaines de ses demandes dont notamment :**

- La mise en place d'une commission centrale de suivi de l'accord et l'inscription d'une clause de revoyure en cas d'évolutions législatives sur les retraites
- L'ouverture prochaine de négociations locales portant sur l'organisation du temps de travail afin de répondre notamment aux sujets de demain que sont le Flex Office, le télétravail mais aussi les horaires variables.

**Pour toute question ou situation individuelle  
CONTACT : Frédéric BOUGET - 06 61 79 72 05**

*J'adhère à la CFE-CGC*



# VAR Est

## Le détail des mesures

Lors du CSE-C du 28 janvier 2026, le projet VAR Est a été soumis au vote des élus. Consciente des enjeux industriels du projet et de ses impacts directs pour les personnels, la **CFE-CGC** a agi en responsabilité et s'est abstenue. La **CFE-CGC** a alors demandé l'ouverture de négociations centrales afin de définir les mesures d'accompagnement visant à embarquer tout le monde et surtout préserver les compétences internes. Les mesures d'accompagnement s'articulent autour de 5 grands axes.

### 1. La fidélisation

- Versement d'une **prime de 2 000 €** au 2ème anniversaire du début des activités du site L3M pour les salariés en CDI présents dans le périmètre du regroupement avant le 1er février 2026. Cette prime sera majorée selon différents critères, notamment l'ancienneté et le caractère non télétravaillable du poste.

### 2. Les aides au déménagement

Sous conditions, plusieurs dispositifs de l'accord d'entreprise sont prévus

- Prise en charge des frais de déménagement
- Indemnités d'installation
- Aides au logement (achat & location)
- Utilisation du « 1% logement »

### 3. Maintien dans l'emploi des salariés en fin de carrière

Mise en place de mesures spécifiques pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés à moins de 60 mois du départ à la retraite (âge légal ou taux plein). Ces mesures seront activables 36 mois avant le départ :

- Toutes les mesures de l'accord GPEC en cours abondées d'un an
- Prolongation d'une année supplémentaire de mesures précédentes : Indemnités kilométriques & Solution d'hébergement temporaire de proximité

Pour connaître tous les détails de ces mesures  
CONTACTEZ Frédéric BOUGET au 06 61 79 72 05

J'adhère à la CFE-CGC



# VAR Est

## Le détail des mesures

### 4. L'accessibilité du nouveau site

Plusieurs mesures, sous conditions, visent à faciliter les trajets et l'organisation :

- Création d'un nouvel arrêt de bus aux Bormettes, à proximité immédiate du site
- Aides au covoiturage
- Indemnités kilométriques et remboursement péages
- Prime pour l'achat ou "LOA" d'un véhicule
- Solution d'hébergement temporaire de proximité
- Facilités de recharge pour véhicules électriques
- Engagement de la direction à plus de flexibilité dans l'organisation du travail, notamment via le développement du télétravail

### 5. Les parcours professionnels hors DSA

Un accompagnement est prévu selon trois possibilités :

- Mobilité interne au sein de Naval Group
- Mutation vers THALES ou TechnicAtome
- Départ de Naval Group au moment du transfert vers L3M avec possibilité de bénéficier d'une rupture conventionnelle pour congé de mobilité

La **CFE-CGC** reste **mobilisée** et **pleinement engagée** pour

- Défendre vos intérêts dans la mise en œuvre concrète des mesures à venir
- Veiller à leur application équitable
- Continuer à porter vos revendications

J'adhère à la CFE-CGC

Pour connaître tous les détails de ces mesures  
CONTACTEZ Frédéric BOUGET au 06 61 79 72 05

